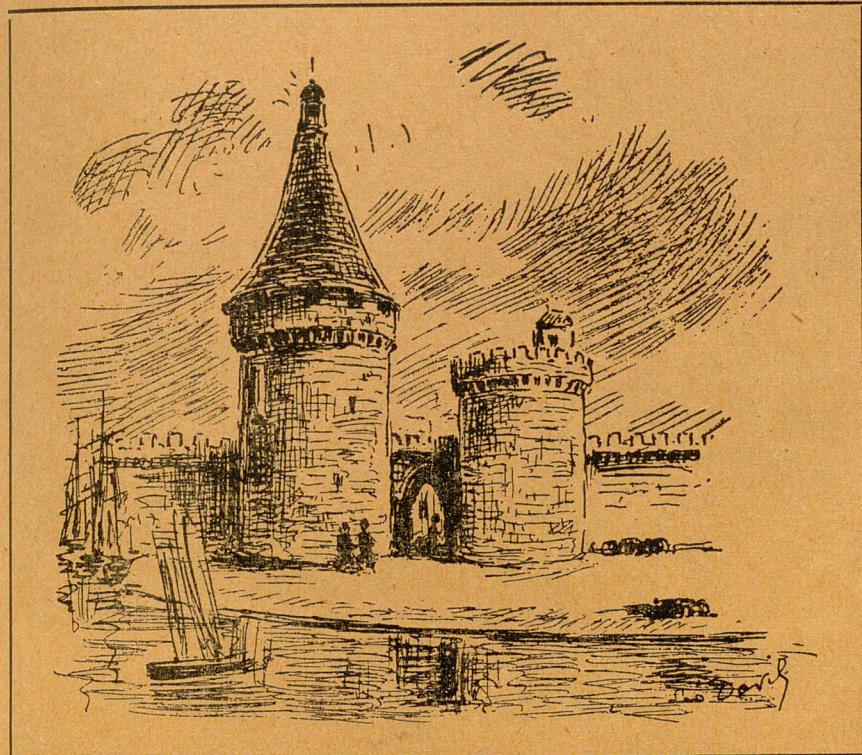


Tome XXV

N° 83

1^{er} Trimestre 1957

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU LIBOURNAIS



REVUE TRIMESTRIELLE

IMPRIMERIE LIBOURNAISE
68, rue Président-Carnot
et rue Orbe, 27, LIBOURNE

Le N° : 150 frs

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LIBOURNE

Fondée le 18 décembre 1932

*Médaille d'or 1955 décernée par l'Académie de Bordeaux
"pour son activité, ses travaux et ses publications"*

Correspondance et envois d'ouvrages : Boîte postale 75, à Libourne (Gironde)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. Betge-Brezetz, Archiviste départemental, à Bordeaux.
M. Loirette, Archiviste honoraire, à Bordeaux.
M. Coupry, Directeur de la IX^e circonscription des Antiquités Historiques.
M. Amus, Directeur de l'Agence des Bâtiments de France, à Bordeaux.
M. Blanc, Directeur de la VII^e circonscription des Antiquités Préhistoriques.
M. le Maire de Libourne, — M. l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENTS D'HONNEUR

- M. l'abbé Breuil, membre de l'Institut.
M. Jacques Chastenet, de l'Académie Française.
M. André Gillet, à Libourne.

BUREAU POUR 1957

- Président : M. J.-A. Garde, Le Caillevat, Saint-Denis-de-Pile.*
Vice-Présidents : M. le général Soulé, à Coutras ; M. le colonel Lewden, à Libourne ; M. Emile Prot, à Saint-Emilion.
Secrétaire général : M. Bernard Ducasse, 12, rue Etienne-Sabatier, à Libourne.
Trésorier : M. Maurice Lesage, 11, rue Fonneuve, à Libourne.
Trésorier adjoint : M. P.-J. Faure, à Libourne.
Secrétaire adjoint : M. Jean Duclion, à Libourne.
Archiviste : M. Albert Courty, 6, rue Lacaze, à Libourne.
Conservateur du Musée : M. Robert Martrinchard, 5, rue Pline-Parmentier, à Libourne.

MEMBRES DU CONSEIL

- M. Henri Mirande, à Pomerol ; M. Marc Besson, à Libourne ; M. Jean Ducasse, à Fronsac ; M. Pierre Vacher, à Vayres ; M. le Dr Moisan, à Libourne.

Règlement des séances

Les Sociétaires qui désirent faire des présentations ou des communications doivent en informer aussitôt que possible le secrétaire général afin que soit réparti sans retard l'ordre du jour. Les auteurs doivent indiquer le temps de parole qu'ils demandent.

Les sociétaires qui font une communication en séance, remettent au secrétaire une copie de leur intervention.

Notes et mémoires

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors mêmes qu'elles seraient reproduites dans le bulletin. Les mémoires, publiés dans leur ordre de réception et provisoirement limités à 20 pages, avec pages supplémentaires aux frais des auteurs doivent être déposés, complets et définitifs, avant toute insertion. La commission des publications ne saurait statuer sur un manuscrit non terminé ou non remis au Secrétaire après lecture en séance.

REVUE
HISTORIQUE et ARCHEOLOGIQUE
DU
LIBOURNAIS

TOME XXV

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

1957

IMPRIMERIE LIBOURNAISE - P. GÉLIX

68, rue Président-Carnot, LIBOURNE

ROMAINE
N° 5369(1)
HISTOIRE
INVENTAIRE
BORDEAUX

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LIBOURNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENTS D'HONNEUR

M. l'abbé Breuil, membre de l'Institut.

M. Jacques Chastenet, de l'Académie Française.

M. André Gillet, à Libourne.

BUREAU POUR 1957

Président : M. J.-A. Garde, Le Caillevat, Saint-Denis-de-Pile.

Vice-Présidents : M. le général Soulé, à Coutras ; M. le colonel Lewden, à Libourne ; M. Emile Prot, à Saint-Émilion.

Secrétaire général : M. Bernard Ducasse, 12, rue Etienne-Sabaté, à Libourne.

Trésorier : M. Maurice Lesage, 14, rue Fonneuve, à Libourne.

Trésorier adjoint : M. P.-J. Faure, à Libourne.

Secrétaire adjoint : M. Jean Duclion, à Libourne.

Archiviste : M. Albert Courty, 6, rue Lacaze, à Libourne.

Conservateur du Musée : M. Robert Martrinchard, 3, rue Pline-Parmentier, à Libourne.

MEMBRES DU CONSEIL

M. Henri Mirande, à Pomerol ; M. Marc Besson, à Libourne ; M. Jean Ducasse, à Fronsac ; M. Pierre Vacher, à Vayres ; M. le Dr Moisan, à Libourne.

COMMISSIONS PERMANENTES

MUSÉE. — De Droit : Le Président, le Secrétaire général, le Conservateur.

Commissaires : Section Préhistoire : MM. Dr Moisan, Mirande, Prot.

Section Gallo-romain : MM. Vacher, Videau.

Section Archéologie : MM. Decros, Duclion.

PUBLICATIONS ET BIBLIOTHÈQUE. — Le Conseil, augmenté de MM. Decros et Commandant Morin.

MEMBRES BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil Général de la Gironde, la Ville de Libourne, la Chambre de Commerce, l'Association des Commerçants et Industriels.

MEMBRES DONATEURS

Mmes Delgouffre, Jomini, de la Grand'Rive ; M. et Mme Roumegoux.

MM. [†] Docteur Bastin, [†] Bial, [†] Blanchard, [†] Corbineau, [†] Dupuch, [†] Robin, [†] Robert.

MM. J. Bigot, Decros, J. Ducasse, Eyquart, J.-A. Garde, Colonel Irasque, Laval, H. Mirande, P. Vacher.

MEMBRES A VIE

MM. Aymen, Corre, Duc Decazes, J. et B. Ducasse, Comte de Feuillade de Chauvin, P. et T. de Feuillade de Chauvin, Friquet, Lassalle, E. Prot.

“La Cavernière” Coche d'eau Libournais

Les exigences de la vie moderne nous obligent, quelles qu'elles soient nos activités, à de multiples et rapides déplacements.

Ayant hâte de parvenir à un rendez-vous lointain, il nous paraît que l'automobile, le train, l'avion même nous font perdre un temps précieux. Nous rêvons alors d'inventions nouvelles, de fusées qui nous transporterait d'un point à un autre en quelques secondes, bouleversant ainsi nos conceptions actuelles des distances.

Cependant, si nous avons la curiosité de jeter un regard en arrière en nous penchant sur un passé encore récent, nous sommes surpris de voir combien lents étaient alors les modes de locomotion. Pour effectuer un trajet considéré de nos jours comme une simple promenade, il fallait passer de longues heures, parfois d'interminables journées sur des routes peu ou mal entretenues. On utilisait plus souvent, il est vrai, les fleuves et les rivières, ces chemins qui marchent, comme les appelait si poétiquement le très réaliste Pascal.

Les habitants de Libourne, désireux de se rendre à Bordeaux, pouvaient certes utiliser la route. « Le voyage à Bordeaux, au commencement du XVIII^e siècle, d'un praticien de Savignac-en-Fronsadais », publié par la *Revue Libournaise illustrée* en 1901, est un tableau évocateur que nous relisons toujours avec un constant intérêt. Nos compatriotes disposaient en outre d'un service de bateaux, grâce auquel ils pouvaient effectuer sans fatigue et à peu de frais la presque totalité du trajet. Ces bateaux portaient le nom de « cavernières ».

Examinons ensemble, si vous le voulez bien, les vieux papiers qui ont résisté aux injures du temps et à l'insouciance des hommes. Etudions particulièrement ces maisons flottantes qui, durant plus de six siècles, ont transporté des générations de Libournais.

Mon exposé comprendra trois parties :

- 1^o) Le droit de cavernière ;
- 2^o) La cavernière ;
- 3^o) Le voyage de Libourne à Caverne.

1^o) LE DROIT DE CAVERNIERE

— Avant de parler de ce droit patrimonial, il convient, me semble-t-il, de situer exactement Caverne. C'est le village le plus considérable de la paroisse de Saint-Loubès, nous dit De Comet dans la remarquable monographie qu'il a publiée sur cette ville. Il se situe sur la rive gauche de la Dordogne, à peu près à égale distance des deux points extrêmes

de la commune. Bien qu'ayant perdu aujourd'hui beaucoup de son activité, il est encore fréquenté par de nombreux mariniers et pêcheurs qui y font d'abondantes moissons d'aloises, de lamproies et même d'esturgeons.

— La grosse majorité des historiographes fait venir ce nom de Caverne du latin « *caverna* » ou de « *cavus* », creux, trou, bas-fond. Leur thèse se trouve étayée par le fait que Caverne est considérée comme un des endroits les plus profonds de la Dordogne.

— Je n'aurais garde d'infirmer l'origine de cette appellation (je n'ai pas osé dire cette appellation d'origine). Il ne me semble cependant pas que ce soit la définition de creux, trou, bas-fond, qui puisse être retenue. En effet, les Latins, nous le trouvons fréquemment dans Cicéron, appelaient les cales des navires : *cavernæ navium*. Or, surtout dans la période hivernale, les passagers effectuaient le voyage dans la cale où ils pouvaient ainsi se mettre à l'abri des intempéries. Ils allaient ainsi « *in cavernam* ». Il ne faut pas faire un gros effort pour en déduire que le temps aidant, « *in cavernam* » est devenu « dans la cavernière ». Ce nom a désigné logiquement toutes les gabarres qui effectuaient le passage de Libourne à Saint-Loubès et vice-versa. Mais alors, me diriez-vous, si l'on accepte votre hypothèse, ce serait donc « la cavernière » qui aurait baptisé le village central de Saint-Loubès où avait lieu le débarquement ? Je vous répondrais que c'est bien là, très exactement, mon sentiment.

Le droit de Cavernière était une prérogative permettant à la Jurade de Libourne de nommer les pilotes et les marins de son choix chargés de transporter les voyageurs de Libourne à Caverne (1).

Nous entendons parler de ce droit, pour la première fois, dans les lettres patentes du 29 septembre 1336. A cette date Edouard III, roi d'Angleterre, confirme et autorise la perception des droits patrimoniaux, parmi lesquels se trouve celui de « pilotage », dit « de marée », ou encore « de cavernière ». Henri, comte de Lancaster, l'approuva à nouveau en date du 14 août 1346 (2).

Dès l'instant qu'Edouard III confirme ce droit, nous sommes en droit d'affirmer qu'il existait précédemment. Il est donc encore plus ancien.

Notre distingué collègue, M. Jean Ducasse partage lui aussi ce point de vue, dans ce passage extrait de son ouvrage « *Fozera sive Liburnia* », page 9 :

« Il est loisible de penser que si le service des cavernières avait été créé par les bourgeois de Libourne, il n'aurait pas été nécessaire pour eux d'obtenir l'autorisation de percevoir des droits et de désigner des

(1) Inventaire analytique des archives de la ville, folio 47.

(2) GUINODIE, tome II, page 443.

bateliers. S'ils avaient été les premiers organisateurs de ces transports, ils auraient eu de ce fait pleine autorité sur l'institution. Puisqu'il n'en était pas ainsi, c'est que cette organisation était antérieure à la leur, c'est-à-dire antérieure à 1270.

Comment pouvait-on obtenir le droit de cavernière ? C'était fort simple et les choses, malgré le temps, n'ont pas tellement changé. Le Maire faisait ce que nous appellerions aujourd'hui un appel d'offres. Les patrons des gabares agréés versaient une somme variable suivant les époques. Ils recevaient alors l'autorisation d'embarquer les passagers moyennant une rémunération qui elle aussi changeait au cours des années.

Jusqu'au XVII^e siècle, le droit de cavernière était donné à temps, ordinairement pour une année, rarement deux. Cependant, sur réclamation des transporteurs, il leur fut par la suite concédé à vie. Souffrain nous apprend à ce sujet un détail savoureux. « Les patrons des coches d'eau étaient tenus de faire preuve de catholicité (3) ». Les législateurs d'alors pensaient vraisemblablement qu'il était nécessaire d'être catholique pour être bon marinier et habile pilote.

Il arriva que plusieurs pilotes obtinrent leur titre à vie. Ils étaient tenus alors de partir à tour de rôle.

En mars 1742, le droit de cavernière qui avait été contesté à la Jurade fut confirmé par les Commissaires du Roi nommés pour la vérification de la légalité des perceptions patrimoniales. La Jurade fit valoir la possession et l'exercice non interrompu de ce droit et elle établit d'une manière incontestable qu'outre les rois d'Anjou, tous les rois de France depuis la conquête en 1451 l'avaient successivement confirmé (4).

Le prix annuel du bail était de 200 livres, en 1549,
 280 livres, en 1617,
 350 livres, en 1730,
 480 livres, en 1745,
 812 livres, en 1751,
 820 livres, en 1757,
 973 livres, en 1759.

En 1776, Racine administrateur général des Messageries et Coches d'eau de Guyenne, essaya de se saisir au profit de ses services du droit de cavernière. Devant l'opposition de la Jurade, il ne put y parvenir.

Ce revenu fut perçu par la ville jusqu'à la Révolution. La nation s'en empara alors. C'était un début de nationalisation. Et nous voyons que le 1er septembre 1800, ce sont le Sous-Préfet de Libourne et le rece-

(3) SOUFFRAIN, t. 2, page 172.

(4) Inventaire analytique des archives, folio 17, verso.

veur des Domaines qui adjugent le droit de cavernière à Jean Amiot, pour une durée de trois ans seulement à raison de 1.600 fr. par an. Mais des difficultés surgirent et nous en trouvons la preuve dans l'extrait du registre des délibérations ci-dessous.

Extrait du registre des délibérations de l'administration municipale en date du 25 germinal, an IV de la République Française, une et indissoluble ;

« Vu la pétition des marins faisant le service du passage de Libourne à Caverne, tendant à obtenir de l'administration un règlement de police qui puisse rendre un service utile au public ;

» Vu les observations du citoyen Souchet, capitaine du port, sur les moyens les plus propres à utiliser cette navigation ;

» Considérant que le passage de Libourne à Caverne est une des plus grandes ressources (sic) qui reste aux voyageurs pour aller à Bordeaux ;

» Considérant que plusieurs marins, sous le prétexte spécieux de servir le public avec plus de célérité ne se présentent pour transporter les passagers qu'aux marées de jour et jamais à celle de nuit (sic) et portent par ce moyen un tort considérable à ceux qui ont des bateaux couverts consacrés à cet usage et font le service en tout temps ;

» Considérant qu'il est de son devoir de prévenir les abus et les plaintes et de veiller à ce que le service des passagers se fasse avec exactitude et sûreté, que le meilleur moyen qui puisse être employé est d'assujettir les marins à un règlement, qu'il n'est pas moins nécessaire de mettre une frein à la cupidité de quelques-uns qui exigent du public un prix exorbitant ;

ARRETE :

» Art. 1. — Les marins qui voudront faire le service de Libourne à Caverne seront tenus de faire la déclaration dans huitaine à la municipalité qui les inscrira sur un registre à cet effet.

» Art. 2. — Tous ceux qui seront inscrits auront donc la faculté de transporter des passagers en se conformant au tarif ci-après. Ils seront obligés de partir ou le jour ou la nuit, suivant que leur tour de service l'exigera.

» Art. 3. — Le prix du passage demeure fixé à 4 livres pour le frêt du bateau et à 10 sols par personne lorsqu'il y aura plus de 13 personnes.

» Art. 4. — Les matelots qui contreviendront aux dispositions ci-dessus seront exclus du service. Les Commissaires de police et du port sont chargés de l'exécution du présent arrêté ».

signé : BRISSON, VACHER et DECAZE,

Administrateurs municipaux.

Approuvé : l'Administrateur du Département

de la Gironde

signé : DUFAU.

Le droit de cavernière et sa perception subsistèrent jusqu'à l'entier achèvement du pont sur la Dordogne et de la route de Bordeaux par Arveyres et Beychac, en 1825 (5).

2°) LA CAVERNIÈRE

— La Cavernière était à l'origine, une gabare en tous points semblable à celles qui sillonnaient nos rivières pour le transport des marchandises. En terme marin elle portait le nom de « gabarote mâtée en latine », ce qui signifie qu'elle était dotée d'un mât à voile unique. Sa longueur variait entre 12 et 14 mètres et sa largeur comptait 4 mètres à 4 m. 50. Son tirant d'eau, de 1m.30 à l'avant n'était à l'arrière que d'un mètre. On accostait, en conséquence par l'arrière, pour approcher le plus possible du quai de débarquement (6). Cependant, le temps aidant, le souci du confort se fit sentir. On établit bientôt un pont, sur lequel, nous dit Burgade, on disposa des bancs (7). Parfois même, un petit compartiment distinct était mis à la disposition des gens « comme il faut ». C'était en quelque sorte une cabine de première classe. La Cavernière pouvait transporter aisément de trente à quarante passagers. La durée du voyage, en fonction du vent et du courant était de six à sept heures.

— L'équipage minimum de la Cavernière devait comprendre trois hommes : « Sera tenu chacun gabarrier, avoir trois personnages dedans sa gabarre, c'est à savoir, un gouverneur et deux tireurs avec équipage nécessaire (8) ».

— Il était imposé aux transporteurs de prendre à leur bord tous ceux qui se présentaient à l'embarquement, à une exception près : « Les gabarriers ne doivent refuser aucune personne, sauf les mendians valides, que plusieurs règlements de police défendent aux matelots de recevoir dans leurs bateaux de passage (9) ».

— Cette mesure de police est susceptible de choquer notre sensibilité. Mais remarquons que l'exception n'en était faite que pour les mendians « valides » et non pour les infirmes ou les malades. Nous pouvons donc en conclure que, sans porter atteinte à la liberté d'autrui et à l'esprit d'altruisme, le législateur d'alors était simplement soucieux de limiter le vagabondage par les rivières.

(5) Inventaire analytique des archives de la ville, folio 48.

(6) Renseignements fournis par M. Aubre qui a sillonné la Dordogne à bord de ses gabares durant soixante ans. Il a recueilli de la bouche des anciens, les précisions dont nous faisons état.

(7) Inventaire analytique des archives de la ville, folio 48.

(8) Coutumes du ressort du Parlement de Guyenne, tome 1, page 479.

(9) Coutumes du ressort du Parlement de Guyenne, tome 1, page 480.

— On embarquait sur l'Isle, à la droite d'un emplacement appelé fer à cheval, construit à la fin du XVI^e siècle. On dût le réparer, en raison de sa vétusté en 1751, ce qui nous donne une idée de son ancienneté (10). Ce fer-à-cheval se trouvait exactement au débouché de la rue Saint-Thomas. Il était ombragé par quatre ormeaux qui permettaient aux passagers, en attendant leur montée à bord, de se protéger des rigueurs du soleil ou d'une ondée intempestive. Une planche prenant appui sur le quai et sur le bateau facilitait l'embarquement. Malheureusement, la nuit surtout, de fréquents accidents se produisirent. Des voyageurs manquant la planche se blessèrent ou même se noyèrent. Deux passagers ayant voulu sauter du bateau sur le quai, avant le lieu de débarquement, se noyèrent dans la nuit du 25 au 26 août 1807. Ce pénible accident fit prendre aux administrateurs municipaux la délibération suivante (11) :

« Le Maire de la Ville de Libourne, considérant que le cruel événement survenu hier soir au débarquement de la Cavernière, au fer-à-cheval appelé Grand Port, exige qu'il soit pris des précautions pour éviter que de semblables faits se renouvellent ;

Ordonne :

Article 1. — Il est défendu aux marins conducteurs de bateaux de passage dits Cavernières, de débarquer ou laisser débarquer leurs passagers au fer-à-cheval, sous quelque prétexte que ce soit.

Article 2. — Le débarquement des passagers des dits bateaux ne pourra se faire que dans la partie du port existante entre le fer-à-cheval et la porte dite Cavernière, au moyen d'une large planche qui conduira du bateau à terre.

Article 3. — Il sera sur le champ, pris des mesures pour établir une lanterne dans la partie la plus avancée du fer-à-cheval, afin qu'elle puisse servir à éclairer à la fois le passage de la rivière et le débarquement des Cavernières ».

— En principe, le prix du transport était perçu par le marinier dès que le voyageur mettait le pied sur le bateau.

— En 1450 on exigeait un liard par personne. En 1520 les usagers versaient 2 liards (12). Peu de temps après, ce tarif augmenta de nouveau. Il était de deux sols tournois en 1550 : « Il était fait inhibition à » tous gabarriers de n'exiger plus forte somme que deux sols tournois, » à peine de fouet, et à la même peine de refuser quiconque à passer ».

(10) Inventaire analytique des archives de la ville, folio 49.

(11) Archives, renseignements sur la Cavernière, 1809-1810.

(12) Coutumes du ressort du Parlement de Guyenne, page 479.

— La rétribution n'était cependant pas la même pour tous. Les étrangers devaient en effet verser une somme supérieure à celle exigée des habitants de Libourne (13).

— Se considérant brimés par cette mesure, les marchands de Ste-Foy et de Bergerac firent représenter le 5 juillet 1584 aux maire et jurats de Saint-Emilion que :

« Pour la prospérité de leur ville, il serait nécessaire de dresser au lieu de Pierre-Ficte, un galion ou austre basteau convenable pour tous les gens, sur la rivière, du dict lieu à Caverne, pour aller à Bordeaux et aussi pour faire faire des chaussées et des ponts vers le cousté de Bonne Maison de la rivière, pour d'icelle aller à pied et à cheval au dict Libourne et que, pour ce faire, ils payeraient ce que le dict galion ou austre basteau pourroy couster, à la charge de le rembourser. Auquel dict lieu de Pierre-Ficte, par le moyen du dict basteau, ils s'arresteront et en avertiront tellement toutes personnes prenant voyage sur Bordeaux qu'ils auront recours et refuge au dict lieu Pierre-Ficte (14) ».

— Ce projet ne reçut jamais d'exécution et les habitants de Bergerac et de Sainte-Foy durent continuer, comme par le passé à emprunter la Cavernière de Libourne pour se rendre à Bordeaux.

— Les militaires en uniforme et en service bénéficièrent de tous temps d'un tarif spécial à bord des bateaux transporteurs. Le marinier a souvent la tête près du bonnet. Il acceptait mal cette servitude. Des difficultés et des discussions surgissant fréquemment, le Sous-Préfet adressait la lettre suivante au Maire de Libourne en date du 11 ventose de l'an 9 de la République :

Citoyen,

Il a toujours été d'usage de ne faire payer aux militaires voyageant avec feuille de route et qui s'embarquent dans la Cavernière, que la moitié du prix que payent les autres voyageurs.

Je vous engage, Citoyen, à faire maintenir cette disposition à l'égard des militaires qui vous remettront la présente et de tous ceux que seront dans le même cas.

Signé : LAGRUE (15).

— En 1820 quelques années avant la disparition des Cavernières, le prix du voyage était de 10 sols par personne (16).

(13) BURGADE, inventaire analytique, folio 47.

(14) Archives de Saint-Emilion, registre 1754, folio 200, verso.

(15) Archives de la ville 1809-1810.

(16) Poème sur la Cavernière, 4e vers .

3°) LE VOYAGE DE LIBOURNE A CAVERNE

— Les heures de départ de la Cavernière étaient celles du jusant à Libourne, du flot montant à Caverne (17).

— Un peu avant la pleine mer, un portefaix, choisi particulièrement pour sa puissante voix, allait crier aux quatre coins de la place du Marché, la nuit comme le jour : A Caverne ; Hop, Hop, Hop ! Cette voix résonnait dans toute la ville, surtout la nuit. L'homme se dirigeait ensuite vers les quais ; au moment du départ il répétait son invitation une dernière fois. Quelques minutes après on levait l'ancre.

— Les voyageurs attendant cet appel pour gagner le bateau, sortaient de la ville par la Porte Neuve ou Cavernière située au bout de la Rue Saint-Thomas. Cette porte surmontée d'une large guérite carrée terminée en pointe, était fermée par une barre de fer et une chaîne. La nuit on l'ouvrait spécialement pour le départ du bateau. Mais le portier ne livrait passage que contre rétribution (en 1700 le prix d'ouverture de la porte était de six deniers (17).

— Ne la voyez-vous pas notre Cavernière attendant ses passagers sur les bords de l'Isle ? Fleurant fortement le goudron elle tire sur son ancre et ses cables qui la retiennent au quai, tel un oiseau prêt à prendre son essor. Et comment ne pas évoquer ce poème parvenu jusqu'à nous grâce aux fructueuses recherches de notre collègue M. Vacher. C'est une description satirique d'un voyage de Libourne à Caverne. Je vous invite, si vous le voulez bien à prendre place à bord avec les personnages que l'auteur Pierre Mounier a campés avec beaucoup de verve :

Sur la Dordogne, assez belle rivière,
Est un bateau qu'on nomme Cavernière.
Bateau couvert qui, pour un demi franc
Aux voyageurs vaut mieux qu'un char à banc.

A pleine mer on vient nous avertir
Par trois grands Hop qu'il est temps de partir.

Les passagers quittant les ormeaux qui les abritaient du soleil empruntent la planche qui les mène à bord. Combien sont-ils ?

.....D'abord deux jeunes filles
Du grand commun, néanmoins très gentilles.
Deux jeunes gens dont l'un paraît imberbe
Vont s'embarquer. A leur mine superbe

(17) BURGADE, archives analytiques, folio 17.

On les prendrait pour les fils du Préfet.
 Bah ! Vous croyez ? Ça tire le soufflet
 Dans l'atelier du forgeron, leur père.

» Je vois venir un bossu qui s'apprête
 » Par son babil à nous fendre la tête.
 » Une poissarde, un certain grand bavard,
 » Un grenadier, un marin, un Brassard,
 » Un décoré de l'ordre militaire,
 » Un gros marchand, un triste apothicaire,
 » Deux emmigrés pliés dans leurs manteaux,
 » Un acquéreur de biens nationaux,
 » Un avocat au barreau, très novice,
 » Un procureur, une jeune nourrice,
 » Monsieur Plaidou, fameux par ses procès,
 » Et son neveu connu par ses excès,
 » Un grand joueur au teint livide et pâle,
 » Finalement trois dames de la Halle.
 » On va partir ! Déjà notre patron
 » Hisse la voile, apprête l'aviron,
 » Quand tout-à-coup un peintre en miniature,
 » Drôle de corps et vraie caricature,
 » Tout essoufflé paraissant, sur le port :
 » Messieurs, dit-il, d'un ton plaintif et fort,
 » Ayez pitié s'il vous plaît de ma peine.
 » Vous le voyez je suis tout hors d'aleine
 » Et d'un instant, je manque le bateau.
 » Comment, hélas, sans vous, aller sur l'eau ?
 » Je reconnaissais quelqu'un de la troupe,
 » Je reconnaissais, Messieurs, sous cette coupe,
 » Un voyageur bon enfant, malheureux
 » Et sans le sol, mais content et joyeux.
 » Recevons-le. Les voyageurs d'accord,
 » Honnêtement, font revirer de bord.
 » En murmurant notre patron s'avance
 » Et l'étranger sur le tillac s'élance ».

Et la cavernière commence son voyage.

« Notre bateau par un bon vent arrière
 » Légèrement, planait sur la rivière
 » Et devançait tous les autres bateaux
 » Qui, par le bec, se rendaient à Bordeaux ».

Tandis que les conversations se lient entre les voyageurs, nous arrivons devant le tertre de Fronsac dominé par son orgueilleux château.

L'avocat qui n'admiré pas les beautés du paysage dénigre le bateau d'un air supérieur.

« Les charabans établis cette année
 » Valent bien mieux, dit le jeune avocat,
 » Qu'on appelait Monsieur de Fiéventat,
 » Valent bien mieux que votre cavernière
 » Où très souvent plus d'une aventurière
 » Pour dix sols se place à mon côté ».

Il se fait relever vivement par les dames de la Halle.

« Il faut chercher pour cette velle mine,
 » Pour ces veaux yeux, une velle verline ».
 » Notre avocat quoiqu'un peu satirique
 » Ne veut point prononcer de réplique.
 » J'aime mieux, dit-il, passer pour sot
 » Que de parler ou d'ajouter un mot ».

Et ceci nous amène devant le port d'Arveyres où deux gabarres chargent dans leurs flancs accueillants des briques et des pierres venant directement de St-Germain-du-Puch.

En ce début du 19e siècle, que peuvent faire des voyageurs rassemblés sur le pont d'un bateau, sinon parler de politique ? Nos gens, qui ne sont pas tellement différents de ceux que nous rencontrons aujourd'hui, ne s'en privent pas. C'est un passager, M. Forgeon, qui ouvre le feu :

« En annonçant le triomphe du Lys
 » On promettait de la part de Louis
 » Aux bons Français la paix et la richesse,
 » La liberté, les biens de toute espèce !
 » Depuis six ans, depuis notre Empereur,
 » Je cherche en vain l'argent et le bonheur.

Mais cette profession de foi ne devait pas plaire à tous car un des deux emmigrés répondit en ces termes :

« Vous radotez, dit quelqu'un à Forgeon.
 » Votre Empereur, votre Napoléon,
 » Voulait je crois dans son orgueil extrême
 » A l'univers dicter sa loi suprême,
 » L'assujettir à son autorité
 » Et nous ravir à tous la liberté ! »

Et le marin de renchérir :

« Est-ce le Roi qui mit la France en deuil
 » Et la plaça si près de son cercueil ?
 » Le Roi, lui seul, par sa haute prudence,
 » Peut achever notre convalescence.
 » Pour moi, Messieurs, j'attends de bonne foi
 » Notre bonheur et du temps et du Roi ».

La cavernière, bénéficiant d'un vent arrière généreux, continue sa route, voile gonflée, indifférente aux conversations échangées à son bord. Que n'a-t-elle pas entendu depuis bientôt trente ans qu'elle poursuit inlassablement sa carrière d'honnête bateau transporteur.

Derrière un rideau d'arbres, nous distinguons à notre gauche des tours crénelées qui semblent venir à notre rencontre pour nous souhaiter la bienvenue. Ce sont celles du château de Vayres, ce « Veratedo » que nos éminents collègues André Videau et Pierre Vacher ont, grâce à un travail en profondeur, exhumé de l'époque gallo-romaine.

Nous approchons de Saint-Pardon, au port particulièrement actif avec ses tonneaux rangés « par rang de taille » comme une compagnie prête à l'embarquement. Les artisans locaux ont en effet la réputation justifiée de fabriquer les meilleures barriques de la région (18).

Voilà des prairies, des vignes aux céps bien alignés et des petits champs roux, étendus à plat comme des voiles mises à sécher dans le vent. Nous croisons deux bateaux remplis de sel qui vont décharger à Libourne leur précieuse cargaison. Déjà nous apercevons, sur la rive droite, le petit port de Tressac. Des portefaix s'affairent et chargent à bord de trois bateaux cette pierre à bâtir qui vient d'être arrachée aux carrières de Cadillac.

La discussion n'est cependant point close sur notre bateau. Ecouteons le décoré militaire qui vient de prendre la parole.

« En tout pays, dit notre militaire,
 » Il faut savoir obéir et se taire.
 » Les grands parleurs, réformateurs d'Etats,
 » Ne valent pas, morbleu, de bons soldats.
 » D'ailleurs, Messieurs, chacun a son mérite,
 » L'homme d'honneur est souvent en guérite.
 » Allons Messieurs, respectez donc la loi,
 » Payez l'impôt et défendez le Roi !
 » Tout bon Français chérit pendant sa vie
 » Son Dieu, son Roi, l'honneur et la Patrie ».

(18) GUINODIE, t. II, page 374.

Le Procureur qui s'était tu jusqu'ici donne lui aussi son opinion qu'il veut définitive, tandis qu'apparaît le petit port d'Izon.

« Le Procureur, muni d'un rouge bord,
 » Messieurs, dit-il, nous sommes tous d'accord
 » Car nous voulons d'un désir unanime,
 » Nous voulons tous notre Roi légitime. »

Mais le grenadier ne l'entend pas de cette oreille, de celle que probablement le petit caporal avait pincée en souriant le soir d'une victoire.

« Pour moi, morbleu, j'exprimerai sans peine
 » Tous mes regrets sur l'homme Sainte-Hélène,
 » En soupirant, disait le grenadier !
 » Tout est foutu dans mon sacré métier,
 » Tout est foutu, croix d'honneur et retraite.
 » Depuis six ans, voyez comme on nous traite,
 » Et pour combler notre désagrément,
 » Un vieux soldat n'a plus d'avancement.
 » De bonne foi, croyez-vous que la charte
 » Peut remplacer l'immortel Bonaparte ? »

Et tandis que le vieux soldat exhale ses regrets, l'île du Carney apparaît devant nous sur la rive droite. Nous la dépassons rapidement et nous apercevons les premières maisons du port d'Asques où des marins locaux tendent leurs filets et nous saluent au passage. Le patron tient solidement la barre et engage sa cavernière dans le chenal qui nous conduira à Caverne.

A bord, le grenadier termine sa harangue :

« Les ultras, les radicaux français
 » Sont des brouillons quand il s'agit de paix.

 » Ma foi Monsieur, je ne saurais me taire
 » Dit aussitôt à notre militaire
 » Le « Bon enfant ». Chez vous le sentiment
 » Fait éclater l'esprit, le jugement ». »

Ce miniaturiste « bon enfant » aurait certainement exposé ses idées et ses convictions avec davantage de complaisance si le patron ne s'était approché de lui pour réclamer les dix sols de son voyage. Notre retardataire impécunieux dut avouer son impossibilité de régler. Le patron furieux l'invectiva alors grossièrement et le menace de prendre sa veste en dédommagement. Le miniaturiste lui répond alors irrévérencieusement :

« Ma foi, Monsieur, si vous prenez le reste,
 » Il faudra bien que je montre mon c... »

» Non, non, Monsieur, dit le bossu,
» Je vais payer, c'est une bagatelle ! »

La cavernière devait attendre que cet incident soit aplani car à l'instant même, majestueusement, elle entrait dans le port de Caverne.

« Notre patron, fantasque et peu galant,
» Nous dit alors d'une voix de tonnerre :
» Voici le port, allons, Messieurs, à terre ! »

Le voyage terminé, laissons là nos personnages réintégrer avec votre permission les pages jaunies du vieux cahier dont nous venons, après 136 ans, de les faire sortir.

Que faisait-on en débarquant à Caverne ? On se restaurait généralement avec les provisions emportées au départ. Il était en effet dans les mœurs du temps d'emporter son repas en besace. Ceux qui n'avaient pas cru devoir prendre cette précaution alimentaire avaient la facilité de déjeuner à l'auberge. Après quoi on prenait la route de Lormont, un bâton de néflier à la main et le portemanteau en bandoulière (19).

Les plus fortunés avaient la possibilité de louer des chevaux. Il existait à Caverne ce qu'on appelait alors le Cabaley. C'était un homme qui exerçait l'industrie de porter à dos de cheval le fumier dans les champs, le raisin au pressoir, le foin à la grange. Il rendait de ci de là, plus économiquement que les bouviers, bien des petits services.

Lorsque pour le cabaley se présentait au débarqué de la cavernière un voyageur qui réclamait le luxe d'un cheval, on courait au champ. Mais on y courait, nous dit de Comet, très lentement. Le cheval ne devait jamais arriver trop vite pour dispenser le voyageur d'une petite dépense à l'auberge. Il y avait réciprocité de service entre le cabaley et l'aubergiste, ce qui prouve que les spéculations de ce genre sont de tous les temps. Enfin, le cheval arrivait. Au bât rustique, on substituait une vieille selle et le pauvre animal ne faisait que changer de fardeau. Comme il était rare que l'on puisse trouver à Lormont un voyageur pour le retour qui puisse ramener le cheval, un gamin en saisissait la queue et lorsque le cavalier n'était pas assez compatissant pour le prendre en croupe, l'enfant trotinait jusqu'à Lormont. Les chevaux n'étant pas tarifés comme le passage du bateau, le prix variait parfois mais ne dépassait pas dix sols.

On conçoit combien le service de la cavernière dut vivifier le village de Caverne. Le départ comme l'arrivée, tantôt de jour tantôt de nuit, toujours déterminé par l'heure des marées, occasionnait souvent aux voyageurs un séjour forcé dont bénéficiaient les auberges et les aubergistes. Il y a, dit-on, des fortunes qui ont trouvé là leur premier écu.

(19) DE COMET, Histoire de Saint-Loubès.

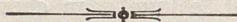
L'usage de la cavernière s'est maintenu jusqu'en 1825. Les bateaux furent certes utilisés bien après cette date, mais uniquement pour le frêt des marchandises. En effet, déjà lorsque la route par Fronsac, Saint-Pardon, Saint-Loubès, le Carbon-Blanc, Cenon et la Bastide avait été construite, des voitures faisaient le trajet entre Libourne et Bordeaux et la cavernière n'était plus fréquentée que par les personnes pauvres.

La cérémonie de la pose de la première pierre du pont sur la Dordogne, le 24 août 1820, fut le signe annonciateur de la fin de ces bateaux transporteurs.

* * *

Nous avons maintenant l'habitude des communications faciles et confortables. Nous profitons, comme si cela avait toujours existé, des inventions de nos savants et de nos ingénieurs. Il faut triompher toujours et plus vite des obstacles que la nature a opposés à l'activité humaine. Au siècle prochain, nos petits enfants souriront peut-être en pensant à nos express, à nos bateaux de grandes lignes et à nos actuels avions à réaction, comme vous avez pu être tentés de le faire à l'évocation de la cavernière, coche d'eau libournais.

Marc BESSON.



D'Harzillemont, sa famille et ses filles

A propos de la descendance de Guillaume Plombart et d'Hélène d'Harzillemont

M. Maurice Jacomet, dont une étude a paru sous ce titre dans notre dernier numéro, nous demande de préciser — l'ayant omis dans son manuserit remis pour l'impression — que la plus grande partie des documents sur lesquels cette étude est basée ont été recueillis par M. Alain d'Anglade, archiviste-adjoint des Archives Départementales de la Gironde, qui les lui a communiqués.



Y a-t-il du nouveau sur la construction des deux premières Eglises de Saint-Denis-de-Pile

AUX V^e ET VI^e SIÈCLES ? (*)

La *Revue Historique de Bordeaux* avril-juin 1956 a donné le compte rendu (Higoumet) d'un travail de E. Griffé sur la création d'une paroisse rurale en Bordelais au VI^e siècle qui ne pouvait manquer de nous intéresser puisqu'il s'agissait de St-Denis-de-Pile.

Après avoir pris connaissance du mémoire de l'auteur (A) nous avouons notre déception. Il n'y a vraiment rien de nouveau sur la question, ce qui est nouveau c'est l'interprétation des vers de Fortunat dans lesquels le poète retrace la construction des deux églises primitives de St-Denis. Romptant avec la prudence de ses devanciers M. E. Griffé expose des hypothèses assez ingénieuses, mais qui demeurent des hypothèses.

« L'intérêt des poèmes de Fortunat est de nous montrer comment un domaine rural du Bordelais qui, vers l'an 530, ne possédait encore aucun service religieux fut doté alors d'un oratoire et devint, quelques années plus tard, une paroisse autonome. Ce domaine rural, nous apprend Fortunat était la propriété d'une grande famille du Bordelais qui avait donné deux évêques à l'Eglise, Amelius et Léonce II » et plus loin « le domaine rural qui nous intéresse lui avait appartenu (à Amelius) avant de passer à Léonce. Celui-ci nous dit expressément le poète, en avait hérité à la mort d'Amelius, en raison des liens de parenté qui l'unissaient à lui .

Quo vitæ claudente diem, dehinc prole graduque
Venit ad heredem hoc opus atque locus.

Si nous prenons à la lettre le mot *prole*, il faut conclure que Léonce était le fils d'Amelius, ce qui n'a rien de surprenant ».

Voilà évidemment du nouveau. Selon E. Griffé, l'évêque Léonce serait, sinon le fils, du moins le parent et l'héritier d'Amelius d'après ces deux vers qui ne le désignent nullement. Car après le mot *locus* il y a un point, la phrase est terminée. Une autre commence, la voici :

Fundavit que priam hanc Papa Leontius aulam
Obtulit et Domino splendida dona sus

(*) Communication lue en séance du 28 octobre 1956.

(A) A. GRIFFE. Bull. de littérature ecclésiastique, Toulouse 1955, p. 174-177.

Cette phrase se rapporte au nouvel édifice et, jusqu'ici, on ne lui avait reconnu aucune liaison avec la précédente. Comment peut-on en déduire que Léonce a été le parent et l'héritier direct d'Amelius ? En vérité le narrateur a bien vu la fragilité de son hypothèse car il reconnaît loyalement qu'« il est seulement un peu étrange que l'épitaphe de Léonce, composée par Fortunat, ne fasse aucune allusion à cette parenté ».

De toute évidence, c'est bien parce que cette parenté n'existe pas. Au surplus le mot *prole* dont fait état M. Griffe a-t-il été employé par Fortunat ? Il est permis d'en douter car on ne le trouve pas dans la transcription du poème donnée en 1668 par Hiérosme Lopès où l'on peut lire :

Quo vitæ claudente diem, pro lege graduque

Camille Jullian note des variantes selon les manuscrits pour un total de onze mots et signale notamment les M^{ss} B, D et G dans lesquels le mot *prole* ne figure pas, l'expression *dehinc prole* étant remplacée par *pro lege* ainsi que nous venons de le voir.

Parce qu'on sait d'une façon certaine que Léonce II n'a pas succédé à Amélius au siège épiscopal de Bordeaux, mais bien à Léonce l'Ancien, M. Griffe tourne la difficulté en nous disant que la première église de St-Denis n'était qu'un oratoire construit dans une propriété privée, une villa, par son propriétaire Amélius « certainement » originaire de Bordeaux et qui ne serait autre que l'évêque de Paris de ce nom que nous voyons siéger dans les années 533-541.

Mais Fortunat ne dit rien de tout cela. L'église construite par Léonce II ne remplace pas un oratoire mais bien une autre église construite jadis par Amélius et devenue trop exigüe pour recevoir les fidèles. Comment admettre qu'un édifice élevé en 530 (selon M. Griffe) soit devenu trop petit 20 ou 25 ans après sa construction ? Mais tout s'éclaire si Amélius a été évêque de Bordeaux avant 506 comme l'ont dit plusieurs auteurs ou encore si l'on admet l'hypothèse que nous rapportons à la fin de ce mémoire.

Nous pensons qu'il est inutile de torturer le texte de Fortunat pour lui faire dire... ce qu'il ne dit pas expressément. Nous savons qu'il faut au contraire se défier de son style ampoulé, le poète était plus soucieux de belles phrases que d'exactitude historique. Fustel de Coulanges l'a fort bien jugé « cet écrivain parle une langue de convention dont il est difficile d'apprécier le degré d'exactitude » (1).

Mais M. Griffe n'est pas le premier à s'être penché sur le texte de Fortunat. Voyons ce qui a été exposé avant lui.

Hiérosme Lopès *L'Eglise primatiale de Bordeaux*, année 1668,

(1) FUSTEL DE COULANGES, *L'alleu et le domaine rural*, p. 441.

« Amélius élu archevêque duquel a parlé Fortunatus au chapitre II du tome I de la poésie, où il rapporte de quelle façon Léontius, archevêque de Bourdeaux, avoit faict bastir l'Eglise de Saint-Denis, dans le Diocèze, beaucoup plus grande, que celle, qu'avoit autrefois donné l'Archevesque Amélius ou Emelius, dont il estoit le successeur. Voici ses paroles. » (Suit le texte latin des douze premiers vers du poème de Fortunat).

R. Guinodie : *Histoire de Libourne*, etc., 1845. L'archevêque Amélius fonda, avant 484, dans le diocèse de Bordeaux, une église en l'honneur de St Denis. Léontius II rebâtit cette église sur un plan plus vaste après l'an 541 (H. Lopès). Il y a dans l'ancien diocèse deux églises consacrées à St-Denis, ce sont : St-Denis de Camiac et St-Denis-de-Pile. La première est la chapelle d'un hameau et est de peu d'importance ; la seconde est l'église d'un bourg et est un des monuments les plus intéressants de l'Entre-Dordogne, mais son architecture ne remonte pas au VI^e siècle. Quoi qu'il en soit, nous pensons que l'église de St-Denis-de-Pile doit son origine à Amélius ; les archevêques de Bordeaux s'en réservèrent les bénéfices, comme ceux de l'église de St-Georges-de-Guîtres (les Billaux) et Arnaud Guiraud les donna, en 1124 au monastère de St-Martin-de-Tour ».

Abbé Cirot de la Ville : *Origines chrétiennes de Bordeaux*, 1867. « Fortunat consacre une de ses poésies à l'éloge d'une basilique de St-Denis commencée par Amélius et achevée par Saint-Léonce ».

Brutails : *Les vieilles églises de la Gironde*, 1912. « La paroisse de St-Denis-de-Pile fut peut-être fondée au V^e siècle ». Référence : « Chanoine Callen, dans sa réédition de l'Eglise Saint-André de Lopès, t. II, p. 118, note 2 ».

Docteur Edmond Vacher, Découverte à St-Denis-de-Pile de l'emplacement d'une villa gallo-romaine *Revue Libournaise*, 1900, p. 113 (cite Guinodie, Lopès et Cirot de la Ville). Fondation de l'église avant 484 par l'archevêque de Bordeaux Amélius.

Camille Jullian : *Inscriptions Romaines de Bordeaux*, année 1887, tome II, p. 166. « Amélius, évêque de Bordeaux, construisit une église en l'honneur de St-Denis dans une localité de son diocèse isolée de tout sanctuaire. Son successeur Léonce II la reconstruisit. Fortunat composa la dédicace de la nouvelle église. Il s'agit sans doute de Saint-Denis-de-Pile qui est une antique paroisse du diocèse » (C. Jullian donne le texte de Fortunat établi d'après l'édition Léo, *Monumenta Germaniae auctores antiquissimi*, tome IV, 1881).

Le professeur Dupuch a étudié le Libournais gallo-romain dans la *Revue Libournaise littéraire, historique, archéologique*, 3^e année (1901). Dupuch est un disciple de Jullian, il a collaboré à ce monument qu'est le recueil des *Inscriptions Romaines de Bordeaux* et le maître éminent des études anciennes n'a pas manqué d'approuver le travail de son

ancien élève (2). *La Revue Libournaise* est malheureusement quasi introuvable et ne se rencontre pas dans les bibliothèques de travail en dehors de Libourne, nous l'avons plus d'une fois regretté. Dans le chapitre terminal le professeur Dupuch fait un tableau du « Christianisme dans la cité de Bordeaux et dans le Libournais » nous allons en extraire de copieux passages sur le sujet qui nous occupe.

« Nous savons que l'évêque Amélius, évêque de Bordeaux, d'abord après 511 (3), construisit une église en l'honneur de St-Denis dans une localité de son diocèse isolée de tout sanctuaire. Son deuxième successeur Léonce II, la reconstruisit. Cet évêque nous est fort bien connu par les poésies de Fortunat qui fut son ami. Il fut évêque de Bordeaux avant 549, puisqu'il se fit représenter au 5e concile d'Orléans. Il dut mourir peu après 563. Il fut la gloire de Bordeaux et surtout le bienfaiteur de l'Eglise. Fortunat lui consacra plusieurs pièces. Celle qui nous importe avant toutes, c'est la dédicace composée par Fortunat de l'église de St-Denis-de-Pile reconstruite par Léonce II. En voici le texte et la traduction :

(Le texte est identique à celui donné par Camille Jullian, voici la traduction du professeur Dupuch).

« LA BASILIQUE DE SAINT-DENIS

» Si tu souhaites connaître le constructeur de cet illustre sanctuaire, je ne souffrirai pas qu'un désir si pieux ne soit pas exaucé. Comme jadis l'église sacrée était bien loin d'ici, et que souvent, à cause de la distance, le peuple craignait la route, l'évêque Amélius concéda, ce petit édifice dont l'emplacement ne pouvait contenir la foule des fidèles. Quand l'évêque eut terminé ses jours, comme le voulait la parenté et le grade, l'édifice et l'emplacement échurent à son héritier; l'évêque Léonce fonda ce pieux sanctuaire et offrit à son maître de magnifiques dons. Ce temple est la propriété du vénéré Denis et resplendit au loin sanctifié par son vocable; c'est lui qui enflammé par sa foi et fort de l'amour du Christ présenta sa tête à la hache du

(2) Henri de SARRAU. Eloge funèbre du professeur Dupuch. *Revue Hist. et Arch. du Libournais*, tome XII, p. 5 (année 1944).

(3) Généralement on place Amélius dans la liste des évêques de Bordeaux avant Cyprien qui était évêque en 506 et en 511, mais comme on ne trouve pas trace de Léonce l'Ancien avant 541 le professeur Dupuch a sans doute pensé qu'il convenait de placer Amélius dans ce long intervalle. Voici la chronologie des évêques de Bordeaux au VI^e siècle par DOM RÉGINALD BIROU dans son remarquable *Précis de l'Histoire religieuse du diocèse de Bordeaux* : Amélius avant 506. Cyprien en 506 et encore en 511 où sous son épiscopat saint Césaire d'Arles est relégué à Bordeaux. En 541 Léonce l'Ancien qui préside le concile d'Orléans. En 549, Léonce le Jeune ou Léonce II représenté cette année là au concile d'Orléans; en 553 et 557 il est présent à deux conciles de Paris, en 563 il préside un concile à Saintes. Berthramm en 577, en 583, etc.

bourreau. Plein de mépris pour son corps, il ne souhaitait que la couronne des élus, comptant pour peu ce qu'il souffrait pour l'amour de Dieu. Pour que sa chair périssable lui préparât l'éternelle récompense, il aima ses blessures qui lui assuraient l'immortalité, et alla au-devant du glaive ennemi, il s'élança dans le ciel, ce qui devait lui procurer la mort fut l'instrument de son salut. Et l'évêque ne fit point disparaître l'étroit sanctuaire avant qu'il n'eût achevé le temple actuel; il accomplit régulièrement les cérémonies dans le vieil édifice jusqu'à ce qu'il eut consacré suivant les rites et consolidé l'œuvre nouvelle ».

Après avoir cité Lopez, Guinodie, Jullian, l'auteur conclut ainsi « On voit donc que les premiers fondateurs d'églises de campagne furent les évêques, puis l'aristocratie sénatoriale. Or l'évêque Léonce II était d'origine sénatoriale et appartenait à la noblesse des clarissimes. De plus, les évêques fondateurs d'églises songèrent surtout à s'assurer certaines localités, dans les divers *pagi* de leur diocèse, les plus importants peut-être par leur situation ou leur commerce et à en faire comme autant de centres de propagande pour toute une région. Tel fut le cas de Blaye sur la route de Saintes, de Langon sur la route de Toulouse et de St-Denis-de-Pile sur la route de Bordeaux à Coutras et à Périgueux ».

Nous terminerons par une traduction plus récente. En 1939 la *Revue Historique et Archéologique du Libournais* a commencé page 16, la publication de notre *Histoire de St-Denis-de-Pile* écrite en collaboration avec notre regretté collègue l'abbé Bresque (4).

Afin de se documenter sur les origines de cette paroisse l'abbé Bresque, latiniste distingué, entreprit la traduction des vers de Fortunat d'après le texte de l'ouvrage de Hiérosme Lopès, texte qui diffère en certains points, nous l'avons dit, de celui étudié par M. Griffe. Voici ce travail. Nous devons à la mémoire de notre ami de n'en rien changer. Le passage principal a d'ailleurs été donné note 1, page 16, de la *Revue* en 1939. Par la suite le mot agrandit fut remplacé par reconstruisit à la lecture des derniers vers du poème, très explicites à ce sujet.

« LA BASILIQUE DE SAINT-DENIS

A toi, qui désires connaître le nom du constructeur de ce monument remarquable, je ne souffrirai pas que des désirs, si pieux, ne soient exaucés. Jadis, il y a bien longtemps, alors que les Eglises étaient en grande vénération et que la foule, à cause de la grande distance à parcourir hésitait souvent de faire le trajet pour venir les visiter, l'Evêque Amélius lui avait concédé, ici, cet asile, un peu restreint; aucun autre lieu ne pouvant recevoir le peuple chrétien.

(4) *Histoire de Saint-Denis-de-Pile*, par J.-A. GARDE ET L'ABBÉ BRESQUE. Couronnée par l'Académie de Bordeaux, prix Brives-Cazes 1942.

A la fin de sa vie, conformément à la loi et aux prérogatives de sa dignité, cet édifice et ce terrain échurent à son successeur.

Aussi, dans la suite, l'archevêque Léonce agrandit (reconstruisit) ce palais sacré et l'offrit à Dieu en présent magnifique.

Le vénérable Denis en est le patron et, sous son vocable, il brille (ce palais sacré) d'un éclat tout particulier et sanctifie les foules qui y viennent prier».

Si à la traduction de l'abbé Bresque nous ajoutions en sous-entendu « les Eglises (dédiées à St-Denis) étaient, etc., » nous aurions la confirmation d'une thèse éloquemment soutenue devant nous par un membre éminent du Clergé de Paris qui poursuit des recherches sur le culte de St-Denis en France. Du diocèse de Bordeaux comme de partout, aux V^e et VI^e siècles les pèlerins affluaient aux églises dédiées à St-Denis. Comme la plus proche du Bordelais était assez éloignée (en Poitou) l'évêque Amélius aurait fait édifier, presque à la limite de son diocèse et sur la route du Poitou, l'église de St-Denis-de-Pile afin de satisfaire les pèlerins qui ne pouvaient entreprendre un voyage plus long. Mais les chrétiens du Bordelais délaissèrent peu à peu les églises éloignées pour celle de St-Denis édifiée dans leur propre diocèse d'où l'obligation dans laquelle se trouva l'évêque Léonce d'en construire une nouvelle beaucoup plus vaste.

Il serait indélicat de notre part d'en dire plus long sur un ouvrage encore en projet et pour la réalisation duquel l'auteur est venu enquêter en Gironde et à St-Denis-de-Pile même. Souhaitons de pouvoir un jour confronter ses conclusions avec celles de M. Griffé et des auteurs que nous venons de citer. Pour le moment il convient d'ajouter le mémoire de M. Griffé au dossier de cette affaire, sans plus. Attendons de l'auteur des certitudes historiques indiscutables devant lesquelles nous ne demandons pas mieux que de nous incliner.

J.-A. GARDE.

Bibliographie

MONTESQUIEU CHEZ SES NOTAIRES DE LA BRÈDE *

C'est un vrai travail de bénédictin qu'a effectué le distingué président de l'Académie Montesquieu dans les minutes des anciens notaires royaux de La Brède. Il a inventorié 492 actes signés par Montesquieu lui-même ou ses représentants par procuration. Et nous allons voir que ce travail gigantesque intéresse au plus haut point le Libournais.

Aux séances de la S. H. A. L. des 13 octobre 1942 et 17 janvier 1943

(*) Par le Dr EYLAUD. Bordeaux Delmas 1936.

Henry de Sarrau avait lu un copieux mémoire dont il était l'auteur *Montesquieu seigneur de Raymond et de Bisqueytan* (au canton de Branne). A la mort de notre collègue il fut impossible de retrouver le manuscrit de ce travail qui n'avait pas été remis au secrétaire de séance.

Et voici que le Dr Eylaud vient combler, en partie, cette perte. En effet de très nombreux actes des notaires de La Brède concernent le Libournais, voici à titre d'exemple : sur 47 actes signés par Mme de Montesquieu, par procuration de son mari (1735-1736) 38 intéressent des biens aux environs de Baron et furent signés à la maison noble de Raymond. Nous apprenons aussi que Montesquieu possédait des terres et des métairies à Cadarsac, Arveyres, St-Germain-du-Puech, Génissac, Tizac-de-Curton, Nérigean.

On sait que Joseph de Montesquieu, frère et filleul de l'écrivain, était abbé de Faise à Lussac, et il est assez piquant de constater que Mme de Montesquieu n'avait pas seulement la procuration de son mari, mais aussi celle de l'abbé son beau-frère pour passer les actes notariés. C'est ainsi que le 28 juillet 1752 elle signait par procuration de l'abbé un bail à ferme à Elie Rabin procureur d'office à Lussac pour les revenus de l'abbaye de Faise à raison de 50.000 livres par an.

Le Dr Eylaud nous apprend que si Montesquieu avait conservé les biens fonciers de ses parents, il avait eu naturellement à indemniser son frère. Le 17 juillet 1726 l'abbé de Faise donne quittance au baron de La Brède de 35.000 livres dues « à savoir 30.000 livres provenant de l'héritage paternel et maternel et 5.000 livres pour le capital de 500 livres de pension léguée par testament ».

De Sarrau nous avait entretenus (17 janvier 1948) de l'achat de Bisqueytan par Montesquieu et de Cursol seigneur de Bellefontaine. Le Dr Eylaud indique que cet achat fut fait moyennant 78.000 livres versées au procureur de la veuve de messire Louis comte de Fumel. Le 13 janvier 1751 messire Joseph de Cursol prit possession de la Seigneurie de Bisqueytan «tant pour lui que pour Montesquieu». Ce domaine pouvait contenir 200 hectares de terres diverses environ.

La seconde partie du livre du Dr Eylaud est consacrée à l'inventaire des biens mobiliers dressé après la mort de Montesquieu par Me Latapie, son notaire. C'est le 11 juin 1755 que l'inventaire eut lieu dans la maison noble de Raymond, paroisse de Baron, il se continua par toutes les métairies possédées aux environs et par le château de Bisqueytan à St-Quentin. Raymond avec ses 458 barriques de vin, ses 25 douils, constituait, on le devine, un important centre viticole. On ne saurait dire si le grain inventorié provient en totalité de cette propriété ou de métairies (part du propriétaire) ou de la rente de fiefs. On trouva à Raymond 364 boisseaux de blé, 22 de fèves, 22 de gesses, 4 de haricots (mongètes), quelques pois et lentilles.

Quant au cheptel inventorié dans les deux propriétés, les 8 métairies

et les 4 « bordieux », il représentait 4 chevaux, 26 bœufs, 9 vaches, 10 veaux ou velles, 16 cochons, 296 brebis et moutons.

Ces métairies et « bordieux » étaient disséminés dans les paroisses de Baron, de St-Quentin et de Nérigean. Grâce à la carte on peut retrouver trace de lieux-dits ou hameaux qui rappellent ces centres d'exploitation. Les métairies de Ramonet, de Bordes, de Coudret, de Berlin semblent devoir être situées dans Baron (Berlin est le nom d'un village, Ramonet celui du château autrefois appelé Raymond). Les noms des métairies de Grimard (auj. Grimaud), Lataste, les bordieux de Feyty, Saint Agnan se retrouvent dans St-Quentin. Enfin les métairies de Laroque et de Monvesin (auj. Monvoisin) se situent à Nérigean.

Les terres signalées dans d'autres paroisses devaient dépendre de ces métairies. C'est ainsi que Montesquieu avait nous dit-on des biens à Moulon, ce qui est confirmé par un rôle de la taille de l'année 1692 pour la paroisse de Moulon (1) dans lequel on relève dans la liste des exempts « de Montesquieu » mais il n'y avait pas de centre d'exploitation. Il en est certainement de même pour les biens cités dans Cadarsac, Arveyres, Saint-Germain-du-Puch, Tizac-de-Curton. Nous n'avons pas retrouvé les noms des « bordieux » de la Dime et de Desse.

De belles illustrations terminent l'ouvrage. Nous y relevons la maison noble de Raymond à Baron, les ruines de Bisqueytan à Saint-Quentin, la reproduction d'un acte portant la signature de Montesquieu et celle de son frère qui a signé : De Secondat, abbé de Faise et doyen de St-Seurin.

Le président Eylaud a fait là œuvre éminemment utile. Chemin faisant il a montré que Raymond fut une résidence de Montesquieu au même titre que La Brède, les nombreux actes notariés passés en ce lieu le démontrent suffisamment. Montesquieu seigneur et grand propriétaire terrien en pays libournais, voilà bien ce qui se dégage de la lecture du nouveau « Montesquieu » dû à la plume féconde d'un écrivain admirateur du grand homme et de surcroît « ami » du vin de chez nous et je le crois aussi ami du Libournais.

J.-A. GARDE.

**

La vie de Bordeaux, du 3 nov. 1956, a publié une nouvelle étude de l'abbé Labrie sous le titre : *L'Entre-Deux-Mers possède menhirs et dolmens*. Le numéro du 1er décembre contient une étude sur les *Colombiers de Gascogne* de M. Raoul Aveillé.

Dans la *Revue Historique de Bordeaux*, juil.-sept. 1956, on peut

(1) Notice historique sur la commune de Moulon, Dr Perron et P. Pauly, 1906. Il s'agissait de Secondat de Montesquieu, président à mortier au Parlement de Guyenne, qui mourut le 24 avril 1716, âgé de 72 ans. Montesquieu fut son héritier pour le Domaine de Raymond et ses dépendances.

lire sous la signature de M. R. de Saint-Périer une description du squelette de Saint-Germain-la-Rivière (p. 141), observé en place par l'auteur au moment de la découverte.

Le *Bulletin de la S. P. F.* de mars-avril 1956, p. 119, consacre quelques lignes au biface géant de Saint-Germain-la-Rivière, dont le moulage est conservé dans les collections de cette Société.

M. Jacques Coupry a fait une large part aux découvertes de M. Cailler au château *St-André*, dans son compte rendu de Directeur de la IX^e Circonscription Historique (*Gallia* tome XIII, 1955, p. 196 à 198) avec de belles reproductions, sous divers angles, des deux fragments de statues découverts.

Le *Bulletin du Comice de Libourne* a terminé la publication de la très intéressante notice de M. Garde sur la *Vigne et le vin dans le Libournais de l'antiquité au XVIII^e siècle*.

Nous avons lu dans *Sud-Ouest* un nouvel article de M. Babin sur l'*Immigration vendéenne en Gironde*.

M. Du Foussat publie (Ottaviani, Libourne, imprimeur) un gros volume intitulé *Cendres* sur l'origine de sa famille et les plus marquants de ses ancêtres. L'étude est poussée jusqu'à l'époque contemporaine et plusieurs chapitres captivants sont consacrés aux père et mère de l'auteur, chose qui pourrait paraître surprenante si l'on ne savait quelles personnalités ils furent tous deux dans la société libournaise et saint-émilionnaise. De copieuses notes en Appendice fourmillent de renseignements intéressant toute notre région.

B. D.



Actes de la Société Historique et Archéologique de Libourne

Séance du 6 Janvier 1957

Présidence de M. J.-A. GARDE, président

Présence de : M. Garde, président ; MM. Colonel Lewden, Lesage, Courty, Martrinchard, Faure, Duclion, Vacher, Mirande, Prot, Besson, Dr Moisan, membres du Conseil ; MM. Decros, Bigot, Couquiaud, du Foussat, Morin, Gorge, Boucher, David, Ayguersparsse, Lassartesse, Labau, Frijet, Rouchoux ; B. Ducasse, secrétaire général.

Excusés : Mme Caminade, Mlle Cessat ; MM. Duplay, C. Ducasse, Redeuilh. Le Président salue MM. Lassartesse et Labau qui assistent pour la première fois à la séance.

Nouveaux membres. — M. Bazin, directeur de l'Ecole Saint-Jean, rue Michel-Montaigne, à Libourne (présenté par MM. Frijet et Lesage) ; M. Jean Leydet,

à Brun, Libourne (par MM. Besson et B. Ducasse) ; M. Romain Piccio, assureur, rue Président-Carnot, à Libourne (par MM. Boucher et Friquet) ; M. Jean Lasartesse, président de l'Amicale des Basco-Béarnais, 96, rue J.-J. Rousseau, Libourne (par MM. Friquet, Videau et Gorge) ; M. Alexis Roman, principal du Collège de Libourne (par MM. Babin et Friquet).

Distinctions. — M. Jean Bernadet, conseiller général, vient d'être promu grand officier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

M. Jacques Coupry, professeur à la Faculté de Bordeaux, et membre d'honneur de notre Société, a été élu président de la Société Archéologique de Bordeaux, le 8 décembre 1936.

Notre très éminent collègue Jacques Chastenet a été élu à l'Académie Française. On trouvera d'autre part les paroles prononcées par le Président à ce sujet.

Notre vice-président, le général Soulé vient de se voir décerner une haute récompense pour son *Histoire de Coutras*, déjà primée l'an dernier par le Comice de Libourne. L'Académie de Bordeaux lui a octroyé le prix de la Ville de Bordeaux. C'est, de plus, la première fois que ce prix, d'une valeur de 10.000 francs, est décerné pour un ouvrage ne concernant pas directement la Ville de Bordeaux.

Dons au Musée. — De Mme Fouché, un fragment sculpté trouvé 13, rue J.-J. Rousseau. Voir présentation n° 6.

Dons aux Archives. — De M. Decros : une lithographie de Ch. Vogt (1863) représentant *Ernest Dréolle, né à Libourne, rédacteur de la Patrie...*

De M. Garde : *La vigne et le vin dans le Libournais de l'Antiquité au XVIII^e siècle*, tirage à part d'un travail paru dans le « Bulletin du Comice de Libourne ».

De M. Videau, une brochure de L. Schaudel : *L'origine et la signification des pierres à cupules, écuelles et bassins.*

De M. du Foussat : un ouvrage dont il est l'auteur, *Cendres*, paru à Libourne chez Ottaviani. Voir Bibliographie.

Correspondance. — Lettres de MM. Raymond Brun et Jean Bernadet nous informant que le Conseil Général a renouvelé pour 1937 la subvention de 25.000 francs qui nous est allouée tous les ans. Tous nos remerciements pour cette aide généreuse.

Lettre de M. Jacques Chastenet, regrettant de ne pouvoir assister à notre séance de ce jour, où le Conseil d'Administration l'avait invité officiellement. Notre Collègue doit en effet se rendre en Italie pour y donner une conférence.

Correspondance échangée entre M. Martrinchard et M. Vergnet-Ruiz, inspecteur général des musées de province, au sujet des musées de la Société.

Echos et Nouvelles. — M. Videau a donné une conférence à la Bibliothèque de Libourne, à propos de Vayres et M. Escande une autre sur La Boétie.

Notre collègue Séronie-Vivien a découvert un tumulus dans la commune d'Espiet le 14 mars 1936, et nous adressera un rapport lorsque ses fouilles seront terminées.

Le 13 novembre, une conférence de « Connaissance du Monde » a eu lieu sur une expédition au Tibesti, Congo et Ethiopie. Un beau film en couleur a montré des gravures rupestres en plein Sahara, du folklore et des dessins et peintures du XIII^e siècle des cathédrales souterraines des chrétiens coptes en Ethiopie.

En décembre, « Connaissance du Monde » a présenté de même les îles Comores et leur « spécialité » : le cœlacanthe.

Ouvrages reçus. — *Informations et documents*, n° 56 à 58. — *La vie de Bordeaux*, 3 nov. 1936, 1er décembre 1936, 5 janvier 1937. — *Brochures et tracts sur l'Algérie*. — *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, tome XXIII (1947 à 1933). — *Revue Hist. de Bordeaux*, juillet-sept. 1936. — *Las pinturas rupestres de Dos Aguas (Valencia)*, 1931 ; *Parietal neandertalense de Cosa Negra (Jativa)*, 1933 ; *El plomo escrito de la bastida de les Alcuses (Mongente)*, 1934 ; *El plobada de la edad del bronce de la Montanyeta de Cabrera*, 1936, brochures éditées à Valence (Espagne) par les services des recherches préhistoriques de cette région. — *Bulletins des Sociétés* : *Préhistorique Française* (Travaux en retard) ; du Réolais, 4^e trim. 1936 ; des Lettres de Lünd, 1935-1936, III ; du Comice de Libourne (2^e et 3^e trim. 1936) ; de l'Agenais, 4^e trim. 36 ; H. A. du Périgord, 3^e trim 1936 ; des *Etudes du Lot*, juil-sept. 1936.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale débute par le *rapport financier* présenté par notre dévoué trésorier, M. Lesage qui en dépit de certaines difficultés a, cette année encore, géré nos finances d'excellente façon.

DEPENSES	RECETTES
Musée et Bibliothèque	5.610 A nouveau
Secrétariat et Présidence ..	5.643 Subvention départementale ..
Trésorerie ..	9.424 Subvention Ville
Frais clichés	2.800 Virements au C.G.P.
Divers ..	1.200 Publicité ..
Cotisation à la Fédération ..	1.800 Collectes et Dons
Excursion ..	21.000 Divers ..
Fonds de réserve	9.000 Excursion ..
Virement au C.C.P.	71.538 Cotisations ..
Etrennes ..	1.000
Factures Imprimerie	134.634
	Fonds de réserve ..
	334.807
263.643	Solde créditeur : 71.164

De très chaleureux applaudissements remercient M. Lesage de son heureuse gestion.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Notre Président, estimant, avec sa discrétion coutumière, que le calme de la vie de notre Société au cours de l'année dernière ne nécessitait pas un compte-rendu de sa part m'a réservé la lourde faveur de vous présenter, seul, le rapport de l'activité de nos collègues en 1936.

Nos quatre séances trimestrielles ont vu la présence de 44 membres de la Société, dont 41 figurant à tous les compte-rendus, 9 autres à trois séances, au total 103 présences. Nous souhaitons voir cette moyenne, fort honorable, s'améliorer dans l'avenir.

Quarante et un membres nouveaux sont entrés dans notre Société en 1936, recrutés par quinze collègues, dont deux ont trouvé 3 nouveaux membres, deux autres 4 nouveaux membres, un seul 5 nouveaux membres, et un enfin — honneur à lui ! — neuf nouveaux collègues.

Dons. — Nos Musées et nos Archives se sont enrichis de dons émanant de

MM. Général Soulé, Garde, Marcel, Decros, Labrousse, Rolland, Videau, Le Matre, Vacher, Friquet, Barre. Qu'ils soient vivement remerciés !

Nous devons toutefois une mention spéciale à nos correspondants, la Société Archéologique de Bordeaux et la Société H. A. de la Charente qui se sont montrées particulièrement généreuses.

La *Revue* a paru avec la régularité qui fait sa force et son utilité. Nous devons à ce sujet des remerciements à notre imprimeur qui y met tous ses soins et sa conscience professionnelle. Le bon ordre qui règne dans nos finances n'est pas non plus étranger à ce succès.

Les quatre numéros totalisent cette année 136 pages, se subdivisant à peu près de la façon suivante : 4 pages d'en-tête, 2 pages de table, 13 pages de compte-rendus des séances, 8 pages de manifestations diverses de la Société, 4 pages de notes bibliographiques ; 13 pages sont consacrées à deux communications de 1933, 12 pages à 4 communications de 1934, 40 pages à 6 communications de 1933. Neuf mémoires ou documents présentés en 1936 ont paru sur 21 pages. De plus, nous avons entrepris la publication d'un dossier retrouvé dans les papiers d'Henry de Sarrau : 13 pages ont paru cette année, en particulier une communication lue par lui en 1947.

J'ai, d'ailleurs, le plaisir de vous annoncer qu'à part 4 ou 5 communications arrérées, tous les mémoires restant actuellement en instance de publication sont de 1936. Une grosse part de cet heureux résultat provient des pages supplémentaires parues depuis deux ans. Huit pages en supplément de celles prévues au budget ont pu paraître cette année grâce aux majorations de cotisations et au produit de collectes en séance, collectes, rappelons-le, absolument volontaires et qui permettent à certains généreux anonymes de contribuer ainsi à l'amélioration de la *Revue* qu'ils affectionnent. Nous avons souvent la satisfaction d'apprendre que notre *Revue* est hautement appréciée tant pour sa présentation que pour sa valeur d'instrument de travail.

C'est ainsi que plusieurs nouvelles sociétés savantes étrangères nous ont fait l'honneur de solliciter l'échange de notre *Revue* contre leurs publications. Il s'agit cette année de la « Société Tiburtine d'Histoire et d'Art » de Tivoli (Italie) et de deux sociétés espagnoles, le « Servicio de Investigacion prehistórica » de Valence, et « l'Instituto de Estudios Giennenses » de Jaen.

Nous avons d'autre part obtenu l'échange des publications de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

Travaux des séances. — Nos quatre séances trimestrielles se sont déroulées normalement, présidées avec un soin et une pertinence que nul ne contestera. Au cours de l'une d'elles nous avons eu la grande joie de remettre à notre Président l'insigne d'une distinction amplement méritée... Je crois être l'interprète de tous nos collègues en l'en félicitant à nouveau aujourd'hui.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer cette année 58 communications ou présentations (1).

La période préhistorique a été représentée par diverses découvertes : de MM. Garde, à Gardegan (I, 9), B. Ducasse, à Saint-Aignan (II, 7), Courty, à Izon (III, 4), Goizet, à Lussac (III, 7). Enfin, et surtout, M. Deffarge nous a présenté l'outillage incroyablement riche du gisement du Morin à Pessac-sur-Dordogne (II 8, III 41).

L'époque gallo-romaine s'est manifestée par les découvertes de M. Garde

(1) Les chiffres en caractères majuscules indiquent les séances, les chiffres ordinaires les n°s des communications. I janvier, II avril, III juillet, IV octobre.

et Mme Bérepon, à Saint-Denis-de-Pile (II 9), de Me Goizet, à *Barat* (Lussac) (II 10), de M. Boucher, au château *Saint-André* (III 3, IV 2), de M. Videau à *Maison Rouge*, *Vayres* (II 11, 12, III 6), de M. Friquet (IV 3), de M. Pierre Vacher qui fouille très heureusement le beau gisement gallo-romain de *Vayres* (I 1, IV 8) ; une monnaie d'or romaine a été enfin trouvée à *Maransin* (III 8).

L'*Archéologie* a fait l'objet de diverses présentations de MM. Decros et Courty (I 3), Friquet (I 12, II 3, IV 3), Boucher (IV 2), Vacher (IV 6). M. Garde a signalé des trouvailles anciennes notées par Léo Drouyn (I 4), M. B. Ducasse, des sillons creusés dans le roc pour planter la vigne (II 2), M. Couquiaud a relaté ses souvenirs de voyage à *Pompéi*.

Le *vieux Libourne* a provoqué des remarques de MM. Cordilin (I 2), Boucher (IV 10), Friquet (IV 10).

M. B. Ducasse a étudié les noms de rues gravés dans la pierre (III 14).

Diverses *notes géologiques* et quelques *fossiles* ont été soumis par M. Friquet (I 12), Boucher (III 3), Dr Moisan (III 3), Général Soulé (IV 1).

Les questions *maritimes* et *fluviales* ont intéressé M. Courty (II 13, III 12), Barre (IV 5) et Besson (III 13) qui a étudié de savoureuse façon la célèbre et peu connue *Cavernière*.

Les *voies romaines* ou *chemins anciens* ont été étudiés par MM. Videau (II 13), Courty (II 14), B. Ducasse (III 1). M. Courty encore nous a donné la primeur d'un commentaire sur la table de *Peutinger* (IV 13).

De *vieux papiers* ont été montrés par MM. Besson (I 3, II 6), Labrousse (II 2), Rolland (II 3), Barreau (III 9), Le Mattre (IV 3), Barre (IV 5), Garde (IV 9). M. Courty présentait diverses affiches révolutionnaires (I 6, 7).

M. Friquet nous a donné quelques notes de *Folklore* (I 11).

L'*Histoire* enfin a vu des communications de M. Courty sur *Guinodie* (I 4), B. Ducasse sur la chapelle *Sainte-Catherine* à *Fronsac* (II 16), de M. Le Mattre sur l'*abbé Charriez* (I 10), de M. Garde sur le capitaine *Roux* (II 4) et sur *Saint-Denis-de-Pile* (III 13, IV 12), de M. B. Ducasse sur *Jasmin* (IV 14), de Mme Gardeau sur *Montaigne* (IV 11), de M. Jacomet sur la descendance du capitaine d'*Harzillemont* (III 10).

En conclusion de ce rapport — un peu long — nous pouvons dire que 1936, année fort agitée dans le monde, a été pour notre Société une année calme et fructueuse, une bonne année. Souhaitons — et il ne tient qu'à chacun de nous que ce souhait devienne une réalité — souhaitons que 1937 soit, encore, une meilleure année.

Elections. — MM. Lesage, Colonel Lewden, Mirande, Général Soulé, faisant partie du tiers sortant, sont réélus pour trois ans. MM. Besson et Dr Moisan d'autre part sont élus membres du Conseil d'Administration.

Membres d'honneur. — M. l'*abbé Breuil* est nommé membre d'honneur de la Société. (Nota. — Au cours de sa séance du 13 janvier 1937, le Conseil d'Administration a élu M. l'*abbé Breuil* *président d'honneur*, ainsi que M. Jacques Chastenet, déjà membre de la Société depuis plusieurs années.

Le *rapport* que M. Loirette présenta l'an dernier à l'*Académie de Bordeaux* sur les travaux et l'activité de notre Société est ensuite lu. Mais il est trop aimable et trop élogieux pour que nous puissions le citer.

25^e *anniversaire*. — Il est décidé d'organiser un banquet amical, dans le courant de l'été, pour fêter notre 25^e anniversaire. Une commission composée de MM. Courty, Faure et B. Ducasse est nommée à cet effet.

Après quoi, la séance ordinaire reprend pour les présentations et communications habituelles.

PRÉSENTATIONS ET COMMUNICATIONS

1^o — M. Boucher présente un lourd boulet de fonte retiré de la Muraille de la tour du Grand Port à Libourne, il y a une quarantaine d'années, par M. Dupont.

2^o — MM. Garde et B. Ducasse lisent des notes bibliographiques et font une communication sur les dictoms du folklore libournais. M. Garde rectifie un passage paru dans le dernier bulletin.

3^o — M. le Docteur Moisan présente plusieurs pièces paléolithiques de la région de Ligueux.

4^o — M. Ayguersparsse fait circuler un fragment de poterie trouvé à Thouil (Villegouge). L'intérêt de cette pièce consiste en un décor en dents de scie incisé dans la pâte. M. Vacher l'estime gaulois, tandis que M. Courty y verrait plutôt un produit de l'époque « barbare ».

5^o — M. Courty nous donne lecture de quelques bonnes pages de la conférence qu'il doit faire à la Bibliothèque sur la *naissance de Libourne*.

Nous y relevons une nouvelle étymologie de *Leyborna* : « la petite rivière », ainsi que les mariniers de la région appellent l'Isle pour la différencier de la Dordogne.

De même M. Courty, considérant l'apparence ibero-ligure du terme *Fozera*, et se basant sur les travaux de Dauzat, voit dans ce nom un composé de FOS (venant de la forme préceltique Vog, puis Fog, enfin Fos), et ERA venant du radical AR, lequel entre comme élément final de nombreux noms de rivières, se trouvant en particulier dans ISARA, prototype de l'Oise et de l'Isère, dans AUSARA, Oze, Côte d'or, VIZERA, Vézère, etc...

Enfin M. Courty signale, sans doute pour la première fois, la présence à Saint-Germain-la-Rivière de gravures sur le rocher, dont M. Henri Mirande garantit l'authenticité, ayant assisté à leur mise à jour.

L'une représente la croupe d'un bison. La deuxième vraisemblablement un symbole ou signe magique, la troisième un schéma illisible au premier abord.

Ces gravures, contrairement à la norme qui les voudrait à l'intérieur de la grotte, sont ici à l'extérieur, au-dessus de son ouverture, à 3 m. environ de hauteur.

6^o — M. Vacher présente le fragment de marbre gris trouvé par M. Tamone chez Mme Fouché. Cela paraît être une clef de voute : au centre, une fleur à quatre branches, avec nervure centrale, pétales arrondis. Deux cercles concentriques avec nervure en creux, séparés d'un centimètre. A l'extérieur une rangée de trous parfaitement circulaires. Ce motif rappelle de très près le décor d'une archivolte du tympan de l'église de Charlieu (Loire) du XI^e siècle (*Le style Roman*, éd. Larousse, planche XXIII).

Mais ce qui retient le plus l'attention est le décor latéral, semblable à celui d'une colonne gallo-romaine, décoré de feuilles de lauriers imbriquées avec nervures sur chaque feuille.

A rapprocher de : *Compte-rendu des fouilles de Vésone 1907* planche VI. Actuellement au Musée de Périgueux. — Collection Dr Vacher, villa gallo-romaine de Saint-Denis-de-Pile, *Notes sur Saint-Denis-de-Pile* par Corbineau, fig. 2, Bulletin de la Soc. Arch. de Bordeaux, tome XXXII.

Ceci laisserait supposer à notre collègue qu'il s'agit d'un fut de colonne

gallo-romain retaillé à la période romane, ainsi qu'on en a déjà de nombreux exemples.

7^e — M. Friquet signale la disparition prochaine d'une vieille maison rue Victor-Hugo, actuellement séparée de la Maison à Pavillon de la rue Président-Carnot, par une des dernières andrones de Libourne, étudiées par M. Bernard Ducasse en 1943 (v. Bulletin n^os 50 à 52).

Notre collègue décrit à ce sujet quelques détails intéressants de cette demeure, une vieille porte en particulier.

Ainsi que le souhaite très justement M. Friquet, il serait bon que les vestiges de valeur des vieilles maisons vouées à la démolition ne soient pas mis au remblais sans discernement. C'est le rôle des membres de notre Société d'y veiller sans cesse.

8^e — Lecture est donnée d'une *lettre de M. l'abbé Breuil* à propos des découvertes de M. Deffarge au *Morin* (Pessac-sur-Dordogne) que nous avons publiées dans le n^o 81, p. 68-69.

M. l'abbé Breuil y identifie « les longues baguettes à flancs ornées de files d'animaux profondément incisées ». Elles sont, dit-il « extrêmement fréquentes dans le Magdalénien VI de la Vallée de la Dordogne : *La Madeleine* même, *Laugerie Basse*, *Raymondin*, *Limeuil*, etc... Il en descend quelques-unes dans les gisements correspondants de *Bruniquel*. Quelques-unes s'écartent davantage : en Charente : *La Chaise* (fouilles abbé Bourgeois), *Teyjat* (Dordogne), niveau supérieur magdalénien VI de la *Marche* (Poitou) de rariissimes indices moins typiques vont jusqu'au *Gard*... et même en Suisse et sur la *Meuse* (*La Roche Plate*). En revanche il n'y en a pas dans les Pyrénées, ni, que je sache, ailleurs..

« Les baguettes en question sont, à mon opinion, des « pousoirs » employés dans la taille des lamelles de silex, à la manière d'un ciseau ; elles sont, quand elles ont servi, écrasées à un bout par des coups de marteau et esquillées et écrasées à l'autre par le contact du nucléus que l'on taillait avec. Le Dr Jude en a trouvé un grand nombre à *Rochereuil* (Dordogne) à un niveau plus ou moins correspondant mais avec une décoration différente, les deux pièces se retrouvant mêlées à la *Madeleine* et à *Laugerie Basse*.

« Je ne puis qu'accepter, en en étant très flatté, le titre de membre d'honneur que vous voulez bien me décerner, quoique mon grand âge (80) ait mis à mes nombreux voyages en France et dans le monde, une barrière qui arrête mes mœurs pérégrinantes, comme cela est arrivé à mon vieil ami et contemporain le chanoine J. Bouyssonie... »

B. D.

Jacques Chastenet à l'Académie Française

C'est avec joie que nous avons appris, le 29 novembre, l'élection à l'Académie Française de Jacques Chastenet, membre de la Société Historique et Archéologique de Libourne depuis 1944.

La famille Chastenet est éminemment libournaise. Guillaume Chastenet, père de l'Acémicien fut d'abord agriculteur à Saint-Médard-de-Guizières, à La Nègre et posséda vignoble et résidence à Carles (Saillans). Il repréSENTA la 2^e circonscription de Libourne à la Chambre des Députés de 1897 à 1911. Il fut Sénateur de la Gironde de 1911 à 1932.

Jacques Chastenet qui fut longtemps maire de Saint-Médard-de-Guizières,

habite volontiers le château de Carles, en Fronsadais où il a écrit plusieurs de ses ouvrages.

Écrivain distingué Jacques Chastenet est avant tout un historien et il voulut bien en convaincre lui-même ses concitoyens par la belle conférence qu'il donna il y a quelques années à la Chambre de Commerce de Libourne sur Éléonore d'Aquitaine. On lui doit de nombreux ouvrages d'histoire politique sur de grands personnages : Pitt, Wellington, Elisabeth 1^{er}, Victoria, Poincaré, Winston Churchill ; une Histoire de la 3^e République. Et enfin deux ouvrages que les Libournais devraient avoir à cœur de connaître : *Les grandes heures de la Guyenne et la France de M. Fallières*.

La lecture *des grandes heures de la Guyenne* nous révèle la méthode qui est tout à l'honneur de l'historien : impartialité, recherche et exposé de la vérité quelle qu'elle soit, parfaite compréhension des faits et ceci m'amène à penser qu'outre une certaine facilité à se retrouver dans l'ambiance de l'époque qu'il décrit, Jacques Chastenet est aidé dans ses reconstitutions du passé par une qualité rare, que les anciens appelleraient un don des Dieux et qui est la marque d'une intelligence supérieure : l'intuition.

Donc qu'il s'agisse de la Guyenne pendant la guerre de Cent ans, de la Fronde, de la détresse de notre région sous Louis XIV et sous le 1^r Empire, de sa prospérité sous la Restauration ou plus près de nous l'occupation et la libération, tout est dit et décrit de main de maître. Chemin faisant un point de vue apparemment nouveau sur l'évolution sociale du paysan à partir de la fin du XVI^e siècle m'a particulièrement frappé et je me propose d'y revenir un jour.

Quelle belle fresque que *la France de M. Fallières*. Les hommes de ma génération qui ont vécu cette heureuse époque ne peuvent qu'admirer une reconstitution si fidèle et si parfaite, mais voici la conclusion de l'auteur : « Telle qu'elle, et tant par sa solidité matérielle que par son éclat intellectuel, cette civilisation méritait l'estime. N'ayons pas d'elle une nostalgie stérile, mais gardons, alors que nous nous efforçons de construire l'avenir, la mission de ses réussites et de ses vertus ».

Il y a 124 ans un autre libournais, Antoine Jay, entrait sous la coupole. Et il nous plait de rencontrer chez ces deux académiciens de chez nous plusieurs traits communs.

Antoine Jay est avant tout un historien et dans son œuvre capitale : *Histoire du Cardinal de Richelieu* il s'est montré historien impartial et juste. Il fut directeur du plus grand journal de l'époque le célèbre « *Constitutionnel* ». Jacques Chastenet dont nous venons de retracer les qualités d'historien fut directeur d'un grand journal de la 3^e République « *Le Temps* ».

Nos deux écrivains ont encore de commun leur amour du pays natal, de la campagne libournaise, de leurs vignes.

Jacques Chastenet vient donc de voir honorer sa belle carrière d'historien, par la suprême récompense. Les tapageuses réceptions de la capitale ne lui feront pas oublier qu'il existe au pays natal un groupe d'amoureux de l'histoire régionale et de l'histoire tout court qui sont fiers de l'adhésion spontanée qu'il leur apporta il y a douze ans, et au nom desquels j'ai transmis à Jacques Chastenet l'expression de notre sympathie et de notre respectueuse admiration.

30 novembre 1956.

J.-A. G.

Le Gérant : B. DUCASSE.